



Compte-rendu de la 8ème audio COVID19 hebdomadaire du 20 mai 2020.

Point sanitaire :

- aucun agent malade du covid ou en quatorzaine
- Les masques jetables ont été livrés partout, ceux en tissu (2 par agent) livraison prévue semaine 22
- la restauration : les restaurants de Clermont et Lyon ont réouvert avec les mesures sanitaires requises. Le retour des agents est positif. Pour Clermont, on est à la moitié de la fréquentation habituelle.
- le directeur insiste sur le fait qu'il n'a pas eu de remontée négative suite au déconfinement.

C'est le nouveau leitmotiv de la semaine, qui sera repris en chœur par tous les chefs d'établissements.

Point sur les ordonnances et leur déclinaison à la dgfip concernant les jours de congés et RTT :

- la DiSi laisse aux agents la faculté de déposer ou non des congés avant la fin du mois.
- L'ordonnance relative aux congés (référence : ordonnance 2020-430 du 15 avril modifiée par ordonnance 2020-560 du 13 mai) est assez large, plusieurs aspects sont à aborder
- la période du 16 mars au 16 avril, dite « 1ère période » : 5 jours maximum de RTT ou à défaut du CET ou des congés annuels.

Pour les agents en télétravail ou en présentiel, le nombre de jours prélevés sera proratisé en fonction du nombre de jours travaillés durant cette période.

- la période du 17 avril au 31 mai, dite « 2^e période » : 5 jours maximum pourront à nouveau être prélevés (RTT-CA) pour les agents en « OSA » (Obligation Spéciale d'Absence comme nous surnomons les ASA à la CGT).

Ceux et celles en télétravail ou en présentiel auront une proratisation en fonction du nombre de jours travaillés sur cette 2^e période.

- À noter que les 2 périodes sont « étanches » entre elles.
- la direction a demandé aux chefs d'ESI et de service d'être souple pour la pose de congés,

Il reste à savoir si cette consigne est bien descendue partout.

Après avoir exposé ce principe, nous avons eu le droit à un « numéro d'acrobatie » pour nous expliquer la difficulté de calculer le nombre de jours concernés pour chaque agent. Notre direction

est amenée à traiter agent par agent, tout est fait manuellement...de la dentelle ! Donc pour la 2^e période ce sera à posteriori que le décompte sera connu !

Pour expliquer le problème, la direction avance le fait que les périodes étanches ne correspondent pas à des fins de mois et qu'on ne peut pas requêter sur SIRHIUS pour des périodes qui ne sont pas des fins de mois...

Nous avons souligné qu'à peu de jours de la fin de la 2^e période, le résultat est que notre direction est dans l'incapacité de communiquer afin que chaque agent connaisse clairement sa situation et puisse prendre les dispositions qui le lèsent le moins.

La CGT a dénoncé cet état de fait qui est la conséquence de décisions ministérielles déconnectées du terrain.

Pour les agents que nous représentons, cette situation est injuste et intolérable. Comme nous l'avons maintes fois dénoncé : les agents n'ont pas à payer le manque de moyens, l'incapacité de notre administration à donner la possibilité à TOUS et TOUTES de travailler pendant le confinement et après.

Nous rappelons que l'agent en OSA n'est pas en congés. Comme il lui a été expliqué il doit se tenir à disposition si nécessaire.

Nous avons rappelé que le DiSi a la possibilité d'agir en faveur des agents. Dans le cas d'une enveloppe budgétaire, la marge de manœuvre est quasi nulle mais requalifier des jours en ASA en télétravail OUI c'est possible.

Nous avons bien noté que certains agents auront quelques jours qui seront requalifiés en télétravail.

Mais nous demandons par équité qu'aucun agent ne soit lésé.

En effet, en réponse à nos questions, la direction nous indique qu'elle a « fait confiance aux chefs de service » pour savoir ce qui devait être entré sous SIRHIUS, et « pense que ce qui a été saisi est juste » ou « en tout cas n'a rien vu de choquant ».

Tout cela n'est pas très rassurant sur le fait que chaque situation a été traitée de façon juste et équitable.

Si le climat dans les services devient délétère, si les RPS augmentent, également les TMS liées au télétravail, etc. , la direction en portera l'entière responsabilité.

En lien avec les conséquences de cette situation que subissent l'ensemble de nos collègues, la CGT a demandé la création du risque lié au COVID19 dans le DUERP.

Nous avons rappelé que la perte de reconnaissance du travail est la 1^{ère} cause des RPS.

Également, nous avons réinsisté pour que les agents en ASA voulant télétravailler puissent le faire et si leur installation ne permet pas une connexion filaire que leur soit attribué un autre pc autre qu'un tiny.

À notre demande, la DiSi a précisé qu'à ce jour, 33 agents ne peuvent pas télétravailler par manque de poste.

Point sur chaque ESI :

Chaque responsable d'ESI a fait un point.

=> pas de changement significatif par rapport à mercredi dernier, tout va au mieux.

Ouverture des restaurants administratifs => Lyon et Clermont ouverts, Nevers non, Dijon non, Grenoble réouverture envisagée début juin.

Pour Meyzieu, par mesure d'hygiène, l'achat d'un 4ème frigo est prévu.

Point ménage à la demande de la CGT :

-un recensement des produits utilisés sera fait sur chaque site, également un point sur les blouses.

-une vérification du ménage avec contrôles adaptés par rapport au COVID à prévoir.

-concernant l'équipement de protection de ces salariés, une réflexion sur le financement à titre exemplarité par notre CHS de masques va être menée.

Nous avons appuyé sur les moyens qu'ont ces salariés pour faire leur travail. Trop souvent leurs employeurs, les sociétés de nettoyage se comportent comme des négriers. Leur but recherché est de faire des profits au détriment de leurs employés.

La DiSi a précisé que l'enveloppe budgétaire dédiée au ménage a été augmentée en raison des risques sanitaires.